
**Réunion de la formation Transports, tourisme
le 6 avril 2006**

SYNTHESE

Après le suivi des avis 2006 et la présentation des avant-projets de programme de travail 2007 par Jean-Marie Saunier (SESP, ministère des Transports) et Christophe Terrier (direction du Tourisme), un point a été fait par Frédéric Tardieu et Michel de Saboulin sur la révision des nomenclatures et sur les règlements européens qui s'appliquent aux domaines transports et tourisme. Maurice Bernadet, Michel Houée et René Genevois ont exposé l'état d'avancement des travaux du groupe "Inventaire des besoins d'information sur les transports" dont le rapport devrait être présenté à la prochaine Assemblée plénière. Les 5 projets d'enquête présentés ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Un point d'information spécifique a porté sur l'enquête Eve (enquête sur les visiteurs de l'étranger) dont les premiers résultats seront bientôt diffusés, après 2 années de progrès méthodologiques.

Après le suivi des avis sur le programme 2006 et le moyen terme, Christophe Terrier, rapporteur de la partie Tourisme et Jean-Marie Saunier, rapporteur de la partie Transports, ont exposé les **avant-projets de programmes statistiques pour 2007**.

En ce qui concerne le **tourisme**, les prochaines années verront la mise en place d'une nouvelle directive d'Eurostat concernant les **hébergements** ce qui conduira à mettre en œuvre, dès cette année, des projets relatifs à une meilleure connaissance de l'offre d'hébergements marchands. D'une part la connaissance des hébergements collectifs devrait être complétée grâce aux travaux conduits par le pôle tourisme de l'Insee, d'autre part une première approche des hébergements privés sera réalisée en liaison avec les organisations professionnelles concernées.

En effet, par rapport aux exigences européennes, il reste encore des progrès à accomplir dans la connaissance des hébergements collectifs autres qu'hôtels et campings. A ce sujet les présidents ont souhaité que pour les 2 domaines, transports et tourisme, les services statistiques fassent le point sur les difficultés rencontrées en matière de **respect des règlements et directives statistiques européens**.

Un important travail a été réalisé à partir de l'enquête Suivi de la demande touristique française (SDT) pour estimer la population présente, jour par jour, dans les départements. Ces travaux d'**économie pré-sententielle** suscitent une forte demande tant régionale que départementale. Toutefois, leur diffusion reste pour l'instant assez restreinte.

L'enquête **EVE** (enquête sur les visiteurs de l'étranger) a fait l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour. Le marché de cette enquête, qui a été mise en place en 2004, arrive à échéance au premier trimestre 2007. Un comité de pilotage, regroupant la Banque de France et la direction du Tourisme, a été créé afin de préciser les termes du nouveau marché qui doit être prêt au plus tard en juillet 2006. Le marché ne sera pas reconduit à l'identique. Les priorités ont été révisées, ce qui devrait alléger certaines exigences de représentativité. L'ampleur de cette opération a conduit la Banque de France et la direction du Tourisme à prendre de grandes précautions quant à la diffusion des premiers chiffres. Les processus de redressement sont désormais stabilisés et les premières diffusions sont imminentes, parmi lesquelles une étude sur la saisonnalité de la fréquentation selon les nationalités.

En ce qui concerne les **transports**, une part importante de travaux sera consacrée, dès 2006, à une meilleure **connaissance des groupes**. En effet, ceux-ci structurent fortement l'économie de ce secteur.

L'enquête nationale Transports 2007 a bénéficié d'un avis d'opportunité favorable l'année passée. Son questionnaire est encore en cours d'élaboration. L'enquête se déroulera, selon son calendrier initial, tout au long de l'année 2007. Elle donnera lieu à plusieurs extensions régionales, notamment en Bretagne, Languedoc-Roussillon, en Île-de-France, et en Midi-Pyrénées (en cours de discussion).

Après la mise en place de l'enquête pour le transport routier de marchandises, les travaux préparatoires à l'extension de l'enquête trimestrielle sur les **prix des services de transport de marchandises** se poursuivront en 2006 et 2007, pour le transport aérien, puis le transport maritime, l'entreposage et la manutention, de façon à être en mesure, le moment venu, de satisfaire aux dispositions de l'extension, en cours de discussion, du règlement sur les statistiques « court terme ».

Jean-Marie Saunier a tenu à attirer l'attention des participants sur 2 points particuliers. Il s'agit en premier lieu du **décret relatif aux enquêtes de circulation au bord des routes**. Jusqu'à sa parution, le 27 février 2006, aucun élément réglementaire ne permettait plus d'assurer ce type d'enquête, la seule autorisant de questionner les individus sur leur trajet, ce qui avait beaucoup ému les participants de la formation. Ce décret rappelle que, pour la connaissance statistique des réseaux et des trafics routiers, l'Etat mène, auprès des usagers de la route, des enquêtes sur leurs déplacements.

Le préfet décide de réaliser une enquête, sur son initiative ou à la demande d'une collectivité territoriale. Il autorise cette enquête par arrêté sur le domaine public routier de l'Etat ou des collectivités territoriales et autorise l'arrêt momentané des véhicules. Les participants se sont félicités de la promulgation de ce décret.

En revanche, ils se sont inquiétés de **l'impact éventuel de la décentralisation sur l'information statistique concernant les réseaux routiers**. Près de la moitié du réseau routier national (soit 16 340 Kms) sera transférée aux départements. Les stations de comptage afférentes seront transférées en même temps que l'infrastructure routière elle-même : les départements assureront désormais le fonctionnement, la maintenance de ces stations, leur utilisation restant à leur discrétion. 2006 sera une année de transition : l'Etat gardera la maintenance des stations. En revanche, il faudra veiller, dès 2007, à ce que les remontées de l'information vers le niveau national soient assurées. Il sera possible de s'appuyer sur l'article L 1614-7 du code général des collectivités locales (CGCL). Il prévoit, que « tout transfert de compétences de l'Etat à une collectivité territoriale entraîne pour celle-ci l'obligation de poursuivre, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat, l'établissement des statistiques liées à l'exercice de ces compétences » et que « Les charges financières résultant de cette obligation font l'objet d'une compensation par l'Etat ».

Un point d'information a été fait sur la **mise en place des nouvelles nomenclatures en 2008**. Le secteur du **Tourisme** est peu concerné par cette révision. En revanche, dans les **Transports**, la nomenclature européenne apporte des changements importants. Les transports de fret et de voyageurs y seront systématiquement distingués. Au niveau français des activités, certaines distinctions actuelles disparaîtront : c'est le cas de la différence entre transport aérien régulier et non régulier. La distinction entre transports maritimes et transports côtiers n'apparaîtra plus non plus. Enfin, les affréteurs et organisateurs de transports internationaux seront regroupés dans une seule classe. Ces distinctions seront reprises dans la codification des produits, en cours de discussion au niveau européen, pour ventiler le chiffre d'affaire des entreprises.

Maurice Bernadet, président du groupe de travail « **Inventaire des besoins d'information sur les transports** », René Genevois et Michel Houée, co-rapporteurs ont fait le point sur l'avancement des travaux de ce groupe dont la création résulte d'une demande exprimée par le comité des Directeurs Transports du ministère des Transports. Cet inventaire est lié à l'évolution du contexte : l'ouverture à la concurrence et la décentralisation en constituent les principaux changements institutionnels et structurels. Les travaux du groupe ont pris quelque retard essentiellement à cause de la réorganisation du ministère des Transports. Le rapport devrait cependant être présenté au Bureau en novembre et soumis à l'Assemblée plénière en décembre. Il sera décliné en 4 parties recensant les types de besoins des différents acteurs, les exigences européennes, le rôle de l'Etat, les besoins des collectivités locales.

René Genevois a présenté les questions liées aux infrastructures et aux réseaux, ainsi qu'au transport de marchandises hors agglomération. Michel Houée s'est consacré au thème du transport de voyageurs « longue distance » sachant que le thème « transport de voyageurs et marchandises en agglomération » est sous la responsabilité de Jean-Luc Lipatz.

Enfin, un **avis d'opportunité favorable** a été attribué à l'enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises, à l'enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises, à l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication, à l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de chronotachygraphe et à l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transports en commun.